

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Comfart, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

Région et Départements Limitrophes
18 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
18 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

PRIME GRATUITE

Aujourd'hui, tout acheteur de L'ECHO
DE LYON, à Lyon, doit se faire délivrer
GRATUITEMENT la 1^{re} livraison illus-
trée, sous couverture, de les

AMOURS DE DUMOLLARD

PAR

MARC MARIO

Il paraîtra quatre livraisons par se-
maine à cinq centimes la livraison.La 2^e livraison est en vente aujourd'hui
partout cinq centimes.Dépôt chez EVRARD, libraire, 23, rue
Thomassin.

AUJOURD'HUI :

DÉPÊCHES SECRÈTES.

LE COMPAGNONNAGE.

LES SUICIDES D'HIER.

ARRESTATION MOUVEMENTÉE.

Election sénatoriale dans le Rhône

Comme on le verra plus loin, par le compte rendu télégraphique du Sénat, la Chambre haute, réunie hier, a procédé au tirage au sort pour l'attribution du siège de M. Testelin, sénateur du Nord, inamovible, décédé.

Le sort a désigné le département du Rhône.

Nous aurons donc, dans un délai qui ne saurait excéder trois mois, à compléter la représentation du département à l'Assemblée du Luxembourg.

EMBARRAS DU CHOIX

Nous avons dit l'embarras des conservateurs de la deuxième circonscription d'Auxerre qui ont à choisir un député entre trois candidats, dont l'un, M. Doumer, est républicain radical, le deuxième, M. Richard, républicain opportuniste, et le troisième, M. Denormandie, se présente avec le programme conservateur, mais accepte la République.

Ces républicains embarrassés se sont adressés à M. Arthur Meyer, qui, après s'être gratté la tête, s'est adressé au comte d'Haussonville, qui, après s'être creusé la cervelle, s'est adressé au comte de Paris.

En se cotisant, les deux comtes sont arrivés à pouvoir faire cette réponse que nous trouvons dans le *Moniteur universel* :

« Nous voudrions savoir quel conseil le *Temps* va donner à ses amis. »
Le *Temps* n'éprouve, lui, nul embarras à répondre qu'il conseille à ses amis de voter pour M. Richard, « dont les opinions paraissent entièrement conformes aux siennes ».

Cette réponse laisse le comte d'Haussonville et son roi aussi perplexes qu'au paravant. Il faut pourtant une réponse aux monarchistes d'Auxerre. Les deux comtes accouchent péniblement de celle-ci :

« Les monarchistes n'ont point à se mêler activement à la lutte ni à dépenser leur influence au profit de candidats dont aucun n'appartient à leur parti ».

C'est donc l'abstention qui est commandée ? — Non pas :

« Mais, fidèles à la politique conciliante et large qu'ils ont toujours pratiquée sur le terrain électoral, ils voteront pour celui qui leur offre des garanties sérieuses au point de vue des intérêts conservateurs et de la liberté religieuse. »

Si nous comprenons cela, cela veut dire que les monarchistes auxerrois doivent voter pour M. Denormandie. Ils voteront « sans dépenser leur influence » pour faire voter comme eux, « sans activité », mollement, sans s'intéresser beaucoup au succès de leur candidat, — mais ils voteront. Ils voteront pour un candidat dont le programme accepte la République.

Quel signe des temps, l'intendant du roi et le roi lui-même réduits à conseiller de voter pour un républicain !

UN INCIDENT A BEAUNE

Un déplorable incident vient de causer dans la ville de Beaune une vive et légitime émotion. Nos excellents voisins ont fait d'énormes sacrifices pour loger confortablement quelques régiments de l'armée active. Ils ont bâti à grands frais une magnifique caserne et c'est le 10^e chasseurs qui a été désigné pour l'occuper.

C'est lors de l'entrée de ce régiment si impatientement, si patriotiquement désiré, que des faits aussi inattendus que regrettables se sont produits.

Il y a eu, de la part du colonel, parti-pris évident de froisser la très honorable municipalité de Beaune et son chef, le respecté M. Bouchard, que sa situation personnelle, son caractère, ses fonctions, son rang dans la Légion d'honneur — tout enfin — semblaient mettre à l'abri des procédés dont il a été l'objet.

Voici, à ce sujet, comment s'exprime le *Journal de Beaune* :

La population tout entière a protesté, hier, contre le peu de défiance de M. le colonel vis-à-vis de nous, ses habitants, et de son chef, M. Bouchard, qui a l'estime de tous et sur la poitrine duquel brille la croix de la Légion d'honneur.

C'est le comte navi par de semblables procédés que nous sommes obligés de constater ces faits bien regrettables et dont nous ne voulons rendre responsables pas plus le corps de MM. les officiers que les sous-officiers et soldats.

Nos populations bourguignonnes et tout particulièrement les habitants de notre cité, ont le cœur trop haut placé pour accepter sans réclamation ce qui s'est passé hier et dont M. le colonel de Lavalette doit encourir seul la responsabilité.

Si M. le colonel avait des raisons particulières pour se mégar ainsi de notre population républicaine, cela est son affaire et nous n'insisterions pas, nous en rapportant en cela à M. le ministre de la guerre, qui saura bien nous faire justice.

Mais si, au contraire, et nous l'espérons encore il n'y a là qu'un contre-tremp des plus fauchés, un défaut d'organisation, une erreur ou un oubli, il faut que M. le colonel repare au plus tôt ce malentendu.

Nous voulons, jusqu'à plus ample informé, ne croire qu'à un malentendu.

Le temps est passé, en effet, où il pouvait y avoir un antagonisme quelconque entre des soldats français et la population républicaine d'une ville de France.

Quelles que soient les opinions politiques de M. de Lavalette, il ne peut avoir oublié que l'armée est l'armée de la République et que, sous les drapeaux, on n'a pas plus à faire de la politique qu'à manifester aucun sentiment qui puisse ressembler à du mépris vis-à-vis des manifestations démocratiques d'une ville dont on connaît le dévouement à nos institutions et l'ardent patriotisme.

Nous apprenons au surplus que le général de Kerhuel, commandant le 8^e corps, a été invité à ouvrir une enquête sur les conditions qui ont présidé à la réception du 10^e régiment de chasseurs à Beaune et sur le refus fait par le colonel de recevoir les fleurs offertes, refus qui a si péniblement impressionné la population.

Le général Boysson, commandant la 8^e brigade de cavalerie à Dijon, se rendra à Beaune prochainement, pour savoir comment les choses se sont exactement passées, au moment de l'arrivée du régiment envoyé d'Auxonne.

Et, nous en sommes convaincus, toutes satisfactions seront alors données aux habitants de Beaune, à la municipalité et à M. Bouchard. P. B.

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 19 octobre.

LES AFFAIRES DU TOUAT

La garnison de Tiemcen a reçu cette nuit un ordre de marche; on croit que l'objectif de ce mouvement est la frontière algérienne du côté du Touat.

LA FRANCE EN EGYPTE

On annonce du Caire que le personnel enseignant de l'école normale de cette ville étant devenu insuffisant, en raison de l'extension prise par les études, le gouvernement égyptien a fait appel à deux professeurs français pour le compléter. C'est également un de nos compatriotes qui a été désigné pour occuper la chaire devenue vacante et est.

L'EMPRUNT RUSSE

Les journaux russes sont unanimes à constater que la Russie doit exclusivement aux sympathies de la nation française le succès du nouvel emprunt russe qui achève de prouver que la Russie peut se passer du concours de l'Allemagne sur le terrain financier comme sur le terrain politique, en même temps qu'il affirme définitivement l'affranchissement de l'Europe du pénible joug qui pesait sur elle depuis 1871.

LA MONNAIE ITALIENNE

Le gouvernement fait démentir la nouvelle donnée récemment, d'après laquelle on lui prêtait l'intention de frapper 20 millions de monnaie divisionnaire en argent. Une pareille mesure n'aurait pu être prise qu'en violation des stipulations de l'union monétaire latine.

LA DIRECTION DES BEAUX-ARTS

Le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts soumettra demain à la signature du président de la République un décret nommant à la direction des Beaux-Arts M. Henry Roujon, chef de bureau au cabinet du ministre de l'instruction publique.

M. Henry Roujon a fait toute sa carrière administrative au ministère de l'instruction publique; il a débuté en 1876 après avoir été reçu au concours d'admission. Il a publié de nombreuses études littéraires ou artistiques dans les revues et journaux sous les pseudonymes de Henry Laujol.

RUSSÉS EN FRANCE

Il y a, depuis deux jours, en France, plusieurs officiers russes dont personne n'a signalé la présence : ce détail est curieux à noter au moment où tout ce qui concerne la Russie nous intéresse à un si haut point.

Ces officiers, au nombre de quatre, sont arrivés mercredi dernier à Châtelleraut, envoyés par le czar pour surveiller la fonte des canons et des fusils que la manufacture doit livrer au gouvernement russe.

Ils sont commandés par le prince Gagarine.

GUERRE ET MARINE

Paris, 19 octobre.

Les grandes manœuvres. — Les critiques de M. le capitaine de cavalerie de Funcke sur les grandes manœuvres de l'Est sont encore, à quinze jours de distance, très vivement commentées dans les cercles militaires. Le commandant établit par l'attaché militaire allemand entre les procédés appliqués par notre infanterie à la manœuvre de Beurey et ceux de l'infanterie allemande à la bataille de Soest-Privat une similitude certaine étonnante.

Il n'y a, disent nos officiers, aucune analogie entre la tactique de combat appliquée

le 9 septembre par le 8^e corps et celle qui amena, le 18 août 1870, le désastre de la garde prussienne. Certes, on s'incline avec le plus grand respect devant l'abnégation de ce corps d'élite, mais il n'en est pas moins acquis à l'histoire que les pertes subies de ce corps, le 18 août, entre Saint-Marie et Saint-Privat (35 0/0), doivent en grande partie être attribuées aux mauvaises dispositions tactiques dans lesquelles les brigades de la garde se sont présentées au feu. C'est à tel point qu'aujourd'hui encore, lorsque ces officiers allemands assistent à une manœuvre ratée, ils s'écrient : « C'est comme à Saint-Privat ! »

Le 8^e corps, au contraire, à Beurey, a effectué son déploiement avec beaucoup de méthode et d'opportunité. L'attaque a été préparée, non par des masses, mais par les première et deuxième lignes.

Quant aux colonnes qui suivaient, si, au moment où le directeur de la manœuvre a fait cesser le feu, elles se trouvaient en catasses au pied des pentes, cela tient à une invraisemblance qui est impossible d'éviter aux manœuvres. En guerre, l'ennemi cède, et le jeu des réserves et des troupes d'assaut se fait naturellement, puisque tout le monde se répand sur la position.

On fait remarquer, en outre, que le mouvement offensif rapidement accentué par une partie du 8^e corps, loin d'être blâmable, doit au contraire être loué, puisque ce corps a, avec beaucoup d'à-propos, profité pour gagner du terrain de ce que les troupes du 5^e corps, trop descendues sur le haut du mamelon, ont dû descendre les pentes afin de pouvoir utiliser tout leur feu.

Comme on le voit, il n'y a aucune analogie entre le déploiement du 8^e corps devant Beurey et celui de la garde prussienne devant Saint-Privat.

AU MINISTÈRE DU COMMERCE

Réception des Délégations Lyonnaises

Paris, 19 octobre.

M. Jules Roche, ministre du commerce, atteint d'une forte grippe, doit garder la chambre aujourd'hui sur l'ordre du médecin. Il ne pourra assister, au Sénat, à la discussion du régime colonial. Son chef de cabinet, M. Favette, a reçu, ce matin, au ministère du commerce, deux délégations lyonnaises.

La première des délégations représentait le comité des chambres syndicales de Lyon pour l'entrée en franchise des matières premières et quarante-sept chambres syndicales de tisseurs de la région lyonnaise venant soumettre au ministre un vœu tendant :

1^o A ce que les droits sur les tissus de soie pure votés par la Chambre des députés soient élevés à 10 et 12 francs au kilo, en y comprenant les tissus pongée, corah, surah, tussah ou tussor.

2^o A ce que l'admission temporaire soit appliquée aux tissus spéciaux qui doivent subir certaines manipulations comme teinture, apprêt, impression, gaufrage et cylindrage.

M. Favette a promis aux délégués de transmettre leurs desiderata au ministre.

La seconde délégation reçue par le chef de cabinet de M. Jules Roche, représentait les chambres syndicales ouvrières de Lyon. Elle était chargée de transmettre au ministre du commerce et de l'industrie un vœu voté dans la réunion des ouvriers lyonnais et protestant au nom des sociétés de consommation contre tout droit sur les objets de consommation.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 19 octobre.

C'est aujourd'hui la véritable rentrée, aussi les couloirs ont-ils repris quelque animation.

Nous devons constater qu'en dépit de toutes les informations intéressées publiées par quelques journaux réactionnaires, il n'est question de la formation d'aucun groupe d'opposition radicale et que les différents hommes politiques appartenant à cette opinion que nous consultons déclarent nettement qu'ils n'ont d'autre intention que de poursuivre activement l'étude des projets d'ordre économique à l'ordre du jour, et notamment aux abords des bateaux-lavoirs.

Ces débris cadavériques, de forme irrégulière, mesurant pour la plupart environ quinze centimètres de diamètre et ne pesant guère plus d'un kilogramme.

Leur consistance molle paraissait démontrer un séjour de trois semaines sous l'eau.

Une seule portion de chair verdâtre fut trouvée enveloppée dans un fragment de papier bleu, semblable à celui dont font usage les peintres en bâtiments pour couvrir les parois intérieures des placards. C'était une vague indication.

En raison de la putréfaction trop avancée, il n'était pas possible de définir avec quel instrument le découpage avait été pratiqué.

Une instruction fut ouverte au parquet, et le procureur impérial prescrivit des fouilles minutieuses dans les parages occupés par les bateaux-lavoirs stationnant sur le canal, dans la partie comprise entre le pont du faubourg du Temple et les abattoirs de la Villette.

Ces recherches amenèrent la découverte, au milieu de chiens, de chats crevés, de boîtes à sardines, d'écorces d'oranges, de plusieurs autres morceaux de chair humaine; mais on ne trouva nul indice pouvant faire découvrir la provenance.

Centralisés à la Morgue, ces sinistres épaves furent l'objet d'un examen attentif de la part des médecins légistes commis à cet effet.

En les assemblant sur la table d'autopsie pour reconstituer le corps, dans la mesure du possible, les experts cons-

tamment le projet de loi de M. Constans sur la caisse de retraites ouvrières.

Le piquet d'honneur est commandé aujourd'hui par un conseiller municipal de Paris, M. Davrillé des Essarts, capitaine de territoriale.

M. Floquet ne présidera pas la séance parce qu'il est atteint de la grippe.

Deux des premiers orateurs inscrits pour prendre part à la discussion du budget, MM. Jamsil et Berthoin sont également atteints de la grippe et ne peuvent venir à la Chambre.

M. Castelin vient de déposer entre les mains du président de la Chambre une demande d'interpellation au ministre des travaux publics sur les accidents de chemins de fer. M. Castelin demande que la discussion de cette interpellation soit jointe à celle du budget des travaux publics. Comme sanction M. Castelin voudrait proposer la nomination d'une commission parlementaire analogue à celle qui, dans la précédente Chambre, avait été instituée sur l'initiative de M. Delattre et qui aurait pour mandat d'examiner la législation des chemins de fer et de rechercher les modifications à y introduire, en vue d'assurer davantage la sécurité des voyageurs.

LA SÉANCE

Paris, 19 octobre.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Peytral.

Le président fait l'éloge de M. Gerbay, député de Roanne, décédé.

Il était estimé de ses concitoyens. Il s'est toujours montré affable et courtois. La Chambre s'associe aux regrets unanimes de tous ceux qui l'ont connu. (Applaudissements.)

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1892.

DISCOURS DE M. PORTEU

M. Armand Porteu dit que le maximum de la facilité impossible de la France est aujourd'hui atteint. Le rapporteur général, M. Cavaignac, dont l'œuvre est d'ailleurs remarquable, n'en obtient pas moins de ces illusions qu'il estime que nos dépenses ordinaires s'attendent et quand il conclut à un excédent qui n'est qu'un leurre. L'orateur approuve la commission d'avoir fait rentrer les dépenses de garantie d'intérêt des chemins de fer dans le budget ordinaire. Rien n'est plus dangereux que les budgets extraordinaires qui constituent en quelque sorte des budgets occultes, mais il ne peut la suivre jusque dans ses chiffres.

L'orateur votera la proposition de M. Brissou sur la réduction des frais de justice qui profitera aux petits plaideurs. Mais ce n'est là qu'une demi-mesure. Il faudra, avant tout, refondre complètement notre code de procédure dans la voie de la décentralisation, on arrivera ainsi à de considérables économies.

M. Porteu estime que la laïcisation de l'enseignement primaire entraîne, pour le budget, des charges écrasantes qu'on aurait dû prévoir. La commune devrait être maîtresse de l'école. Le premier profit en serait pour l'Etat. (Réclamations à gauche.)

Il y aurait lieu également de diminuer les crédits destinés aux établissements d'enseignement secondaire, puisque le nombre des élèves de ces établissements diminue, et réduire également les dépenses des Facultés.

Sur le budget du ministère de la justice, on pourrait aisément réaliser une économie de 2 millions 1/2 en réduisant le nombre des cours d'appel, par exemple, et certains tribunaux.

Au ministère du commerce, on obtiendrait aussi facilement une diminution de 1 million en réduisant le personnel. Les mêmes critiques pourraient être dirigées contre les dépenses du ministère de l'agriculture et du ministère des affaires étrangères.

Nous avons tout de ministres plénipotentiaires; ils pourraient être remplacés par des consuls généraux ou même par de simples agents.

Notre politique coloniale nous coûte cher; nous avons dix mille fonctionnaires coloniaux. On peut diminuer de moitié le chiffre du personnel colonial.

Le service des postes et télégraphes, où de

taille le grand soin que l'on avait mis à en faire disparaître les parties principales, qui auraient pu servir à établir l'identité et le sexe de la victime. La peau même semblait avoir été enlevée.

Evidemment l'art n'avait point procédé au dépeçage; le corps était mutilé, haché, déossé sans méthode.

Le greffier de la Morgue fit remarquer aux praticiens légaux que le 17 décembre précédent, le commissaire de police du quartier Saint-Germain-des-Prés avait fait déposer, dans l'établissement funéraire, une cuisse humaine, enveloppée d'un tricot bleu bordé de liseré noir, dont l'immersion ne remontait qu'à quelques jours.

Ce fragment, provenant évidemment du même cadavre, fut joint aux autres; c'était le premier et le plus gros débris trouvé.

On était certainement en présence d'un crime mystérieux, horrible, mais dont on ne pouvait préciser la nature. Tout ce qu'on pouvait conclure jusque là, c'est qu'un corps d'adulte, d'âge et de sexe encore indéfinis, avait été déhanché et éparpillé par lambeaux dans le centre et les extrémités de Paris.

La préfecture de police ne restait pas inactive; mais, malgré les intelligentes investigations du service de sûreté, on ne parvenait pas à obtenir le plus léger renseignement.

Un maître de lavoir, dont le bateau stationnait quai Valmy, près le pont de la rue La Fayette, avait fait la déposition que voici :

« Quelques jours avant la fête de Noël, pendant qu'il opérât, autour de son établissement flottant, sa ronde habituelle,

à 11 heures du soir, il avait remarqué sur la berge, non loin du lavoir, un individu de petite taille, vêtu d'un long pardessus, coiffé d'un chapeau de haute forme. Les allures de ce personnage lui ayant paru suspectes, il était allé vers lui, sa lanterne à la main, et lui avait demandé la justification de sa présence à pareille heure.

« L'inconnu lui avait répondu :
« Vous voyez ce que je fais. C'est demain dimanche, et je prends mes dispositions pour faire une pêche fructueuse. *J'amorce, mon brave homme.* »

Et, puisant dans un panier à double couvercle, se relevant de chaque côté de l'anse, des morceaux de viande, il les lançait à la volée dans le canal.

Connaissant par expérience les lubies des amateurs du bouchon flottant et de la ligne de fond, le maître de lavoir s'était retiré tranquillement, croyant se trouver en présence d'un pêcheur maniaqué.

En rapprochant les dates, on put établir que cet incident s'était produit le samedi 19 décembre, c'est-à-dire deux jours après la découverte dans la Seine, près du pont des Saints-Pères, de la cuisse enveloppée du tricot bleu.

Il y avait entre ces deux faits une étrange corrélation, mais les excentricités des pêcheurs sont connues; il se pouvait fort bien que l'individu interpellé par le maître de lavoir fût un disciple de saint Pierre.

Cela étant, on risquait de s'engager sur une fausse piste.

(A suivre.)

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du
20 Octobre (3)

MON PREMIER CRIME

PAR

GUSTAVE MACÉ

Ancien chef du service de la Sûreté

Le mal de la misère est oublié momentanément par les parents.

Dans la pensée de chaque père, dans le cœur de chaque mère, s'allume un espoir.

De tous côtés, dans les rues, sur les boulevards, aux carrefours, sur les places et sur les quais, se dressent les boutiques improvisées, toutes bariolées de leurs étalages chatoyants.

On vend de tout, et de tout on achète; mais la grande attraction, ce sont les jouets d'enfants.

C'est une exhibition extraordinaire de joujoux de toute nature, de poupées, de polichinelles, de pantins, de paillasses et autres clochodes; miroir fidèle de la grande mascarade humaine et de la politique contemporaine.

Devant ces étalages d'objets variés et multicolores, toutes les classes hiérarchiques sociales se confondent; l'ouvrier coude le bourgeois, la blouse frôle la redingote, et prolétaires comme rentiers se pressent pour voir, pour entendre.

Mais c'est surtout aux abords des industries à orchestration bruyante que l'on se tasse le plus.

Comme l'enfant, avec lequel il a beaucoup d'analogie, le peuple aime le bruit et le tapage.

Le tambour, la grosse caisse, la trompette et les instruments de cuivre aux sons discordants, sont et resteront toujours ses joujoux préférés.

Au moment où une année finit, et où l'autre commence, les travaux des Chambres législatives sont interrompus. Députés et sénateurs sont en vacances, ni plus ni moins que des écoliers. Dans l'argot parlementaire, on appelle ce chômage : *la trêve des confiseurs*.

Une sorte de grève se produit à cette époque, même parmi le monde des mal-faiteurs.

L'expérience a démontré que les attentats contre les personnes et la propriété, diminuent d'une façon sensible aux approches des fêtes de Noël et du jour de l'an.

Paris est alors très animé, turbulent même. Il s'agit, mange, boit, rit, chante, s'amuse et travaille. C'est, pour le gouvernement, une période rassurante.

Mais l'argent, gagné à la hâte par une infinité de petites industries tolérées, est vivement dépensé, et chacun retourne ensuite à ses occupations et préoccupations habituelles.

Avec le ralentissement des affaires, mendians, vagabonds et voleurs reprennent leurs anciens exploits.

Durant les fêtes de Noël et du Nouvel An, l'oubli s'était fait un instant sur les agissements de la bande des *« Briseurs*

de portes », qui avait si vivement impressionné la population par la multiplicité de ses vols. Sa manière d'opérer indiquait clairement l'existence d'une association servie par des indicateurs habiles, sachant dissimuler ses pistes, puisqu'il avait été jusqu'ici impossible de s'en rendre maître.

Les rapports envoyés chaque jour à la police municipale par les officiers de paix des vingt arrondissements ne mentionnaient plus que des vols sans importance, et les commerçants, à demi rassurés, profitaient du renouvellement de l'année pour témoigner aux agents de l'autorité toute leur satisfaction.

Ce contentement fut de courte durée. Bientôt les journaux annoncèrent d'autres vols commis avec effraction chez divers bijoutiers.

A l'inquiétude causée par la reprise des exploits de la fameuse bande, vint s'ajouter l'anxiété produite par de lugubres découvertes faites simultanément sur divers points de la capitale.

On trouva tout d'abord, dans un égout de la rue Jacob, un os, le plus long de ceux formant le squelette humain, c'est-à-dire l'os de la cuisse, appelé fémur. A ce débris d'un cadavre adhérait encore un lambeau de chair retenait la rotule, vulgairement nommée *palette du genou*.

qui convienne à la France, est une politique de loyauté (Applaudissements).

DISCOURS DE M. POINCARRE

M. Raymond Poincarre dit que M. Porteu a apporté à la tribune un programme d'économie se résumant par un total de 55 millions environ, il paraît difficile de discuter en ce moment ce programme. La commission en tout cas apporte 42 millions d'économies, ce qui n'est pas une quantité absolument négligeable.

La commission a commencé cette année à ébaucher, sinon à dresser complètement le tableau de notre dette publique. Il est nécessaire, comme l'a dit M. Deschanel, de faire la lumière sur le budget de la France : tout le monde doit être d'accord sur ce point depuis 1870, il n'y a pas eu d'arrêt dans l'endettement et ce n'est pas à 1883 qu'il faut faire remonter la politique d'emprunts.

Sur 215 ou 220 millions d'emprunts que la commission a rencontrés dans le projet de gouvernement, elle en a réduit un certain nombre pour la caisse des écoles. Elle empruntera moins en 1892 qu'elle ne recevra d'amortissement.

Malgré cela, la commission a ramené à 3 fr. 75 cent. le taux de l'intérêt des obligations trentenaires et, pour l'avenir, elle propose la suppression même de ces obligations.

La commission a cherché en outre les moyens de contracter des emprunts nouveaux moins onéreux que ceux qui ont été décaissés jusqu'ici. Elle propose à la Chambre de demander au gouvernement la clôture du compte d'exploitation partielle. Elle demande qu'on n'emette plus de bons sexennaires. Il n'y a pas eu d'émission de cette année, mais il faut que cet état de fait devienne un état de droit.

La commission a commencé par l'incorporation des garanties d'intérêts. Elle a voulu aller plus loin ; elle demande à la Chambre d'insérer dans le projet de budget un article de loi aux termes duquel elle déciderait que s'il y a des excédents en 1892, par rapport aux prévisions, ils seront employés à atténuer les conséquences de l'emprunt de 1883 pour les travaux de chemins de fer.

La commission apporte, en outre, dans son projet, deux grandes réformes : le dégrèvement sur la grande vieillesse et la révision des frais de justice ; si ces deux réformes aboutissent, le pays sera satisfait pour cette année. (Applaudissements.)

Si la Chambre suit cette politique et avoir la persistance de voter, l'heure est proche où la puissance du budget français fera, comme sa puissance militaire, l'admiration du monde. (Applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Demain, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à 5 heures moins 5 minutes.

APRÈS LA SÉANCE

Paris, 19 octobre.

Quoique la rentrée ait eu lieu jeudi dernier, la reprise des travaux de la Chambre s'est en réalité effectuée aujourd'hui. Les députés étaient presque tous présents. Ils étaient venus au Palais Bourbon attirés, non par l'ouverture de la discussion du budget, mais par le désir d'échanger les impressions recueillies au cours des vacances. Ils ont pu, pendant la première partie de la séance, causer très librement dans la salle même, l'orateur qui a ouvert le feu, M. Porteu, était complètement apné. Peut-être était-il comme M. Fiquet et plusieurs de ses collègues atteints de la grippe. Ses paroles n'ont été entendues que par un très petit nombre de personnes.

La présence à la tribune de M. Deschanel a réveillé un instant l'attention de la Chambre, mais les conversations ont repris de plus belle quelques minutes après.

Le succès de la journée a été pour M. Poincarre qui a prononcé un fort beau discours.

Après M. Poincarre la discussion générale a failli être close faute d'orateurs. En effet, la plupart des députés qui se sont fait inscrire pour prendre part à la discussion générale sont atteints de la grippe et les autres ne sont pas encore prêts.

Dans ces conditions la discussion générale sera considérablement abrégée et il est probable qu'elle sera close demain soir, ou jeudi au plus tard.

SÉNAT

AVANT LA SÉANCE

Paris, 19 octobre.

Le plus grand calme règne au Luxembourg. Beaucoup d'honorables sont en retard quand on entre dans les bureaux pour nommer la commission qui examinera le projet de loi concernant la création de compagnies de colonisation.

Sont élus : MM. Tirard, Dupuy, Bernad, Madignier, Drouhet, Gomot, Le noel, Lavertujon.

Le bureau a ajourné la nomination de son commissaire. Tous les élus sont unanimes pour rechercher les moyens de développer le plus possible l'influence française à l'étranger. Quelques-uns se demandent si on attendra ce but en abandonnant cette influence à des compagnies particulières.

LA SÉANCE

Paris, 19 octobre.

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Le Royer.

Il est procédé au tirage au sort pour déterminer le département qui sera appelé à élire un sénateur en remplacement de M. Testelin, sénateur inamovible décédé. Le sort désigne le département du Rhône.

Le scrutin est ouvert ensuite, de 3 à 4 heures, pour la nomination d'un secrétaire en remplacement de M. Cabannes décédé. La majorité porte M. Guérin, de Vaucluse. Le quorum n'étant pas atteint, un nouveau scrutin aura lieu dans la prochaine séance.

Le Sénat valide l'élection de ses nouveaux membres : MM. de La Berge (Loire) ; Joffraud (Deux-Sèvres) ; Brunet (Indre) ; et Japy (territoire de Belfort).

M. Griffe déclare qu'après les assurances qu'il a reçues du gouvernement il retire son interpellation sur les tarifs de pénétration qui favorisent l'entrée en France des vins d'Espagne.

Le Sénat prend en considération la proposition relative aux partages. Il

ajourne la discussion, pour divers motifs, des trois projets à l'ordre du jour et fixe la prochaine séance à jeudi, 1 heure et demie.

La séance a été levée à 4 heures 40.

DÉPÊCHES SECRÈTES

Comment le gouvernement correspond avec ses agents. — Quand on correspond secrètement. — Les différentes manières d'employer les dépêches chiffrées. — Précautions minutieuses. — Les « grilles ».

Ce ne sont plus les courriers qui, comme le Michel Strogoff de Jules Verne, transmettent les notes et les instructions des gouvernements à leurs agents, mais le télégraphe. Mais si celui-ci a l'avantage d'être plus rapide, il a, par contre l'inconvénient de se prêter davantage aux indiscrétions.

On a donc dû employer le système des dépêches chiffrées pour conserver le secret des correspondances internationales ou gouvernementales.

La première façon de chiffrer une dépêche qui vient à l'idée est d'écrire les lettres dans un ordre diamétralement opposé, c'est-à-dire de faire d'un a un z, et ainsi de suite.

Mais ce système est d'une simplicité par trop enfantine. Afin de le corser, on change la signification des lettres en les plaçant dans un ordre absolument arbitraire.

Pour s'y retrouver, on dresse une table ad hoc que l'on consulte lettre par lettre lorsqu'on veut prendre connaissance de la dépêche. Ce travail est rendu facile par la répétition des mêmes lettres dans un mot, ce qui fait trouver immédiatement celui-ci, avec un peu d'habitude et sans qu'on ait besoin d'en chercher toutes les lettres.

Lorsqu'on a pointé, en effet, les lettres doubles et les lettres répétées, on n'a plus qu'à chercher à la table les mots concordants avec ce nombre de lettres et ces lettres doubles. Le moyen est infallible, la langue française n'étant pas assez riche pour avoir deux mots différents comptant un même nombre de lettres en même temps qu'un même nombre de lettres répétées.

Mais ce système paraît de nos jours tellement primitif, qu'il n'est plus guère employé que par les particuliers.

Suppression de l'orthographe

Qu'ont fait alors les gouvernements pour augmenter les difficultés ? Ils se sont mis à ne pas doubler les lettres, romptant ainsi avec toutes les règles de l'orthographe et à ne plus séparer les mots, ou bien à les séparer par des lettres conventionnelles.

Malgré toutes ces précautions, certains employés des postes et télégraphes auxquels on avait recours pour déchiffrer ces énigmes lorsqu'elles étaient échangées entre particuliers, étaient arrivés à être d'une telle habileté, qu'ils y parvenaient rapidement et que le gouvernement était aussi vite renseigné que le destinataire.

Naturellement, la réciprocité était vraie ; on devait aussi facilement déchiffrer les dépêches secrètes de l'Etat que celles de ses ennemis.

Comment celui-ci s'y prit-il pour obvier à cet inconvénient ?

Voici. Au lieu de se servir des lettres anglaises, il employa les chiffres romains et envoya un dictionnaire à ses agents. De plus, pour faciliter leur tâche, il convint de certaines indications. Tel chiffre désignait tel personnage important ; tel autre voulait dire : « Faites filer et renseignez » ; celui-ci : « Faites arrêter ».

Mais ce système nécessitait forcément de fréquents changements de dictionnaire. Or, tout changement, tout envoi nouveau, quel que soit le motif, pouvait donner lieu à des inconvénients : un des dictionnaires pouvait s'égarer ou se tromper de destination et tomber entre les mains de quelqu'un qui, comme un simple sous-préfet, pouvait avoir intérêt à l'avoir en sa possession.

On s'arrêta alors à un dictionnaire unique, transmis au destinataire avec toutes les précautions désirables.

Dictionnaire conventionnel

Chaque agent du gouvernement ayant le précieux petit livre entre les mains, la dépêche ministérielle lui donnait un chiffre qui signifiait un mot spécial ou renvoyait l'agent à tel mot de telle page du dictionnaire. Dans les cas très importants même, le gouvernement informait ses agents que les numéros des pages étaient recouverts d'une certaine quantité d'unités, ce qui avait pour résultat de dérouter complètement l'indiscrét qui ignorait de combien d'unités les pages étaient avancées ou reculées.

Le ministère des affaires étrangères a un chiffre spécial qui est entre les mains de tous ses agents diplomatiques accrédités auprès des puissances et qu'il confie parfois aux consuls, dans des conditions particulières.

La préfecture de police et le ministère de la guerre ont aussi le leur ; ce dernier est entre les mains des commandants de corps d'armée et des attachés militaires à l'étranger. Le ministère de l'intérieur étant en relations avec un plus grand nombre d'agents, change le sien très fréquemment.

Il y a encore le système dit des « grilles ».

C'est le plus ancien de tous et il est employé principalement pour les lettres.

Ce système est basé sur un papier découpé d'un modèle uniforme. On envoie la lettre ou la dépêche, l'agent y applique son modèle et ce qui apparaît à ses yeux a seul une signification. Le reste est du remplissage.

Tels sont les principaux moyens employés par les gouvernements pour correspondre secrètement entre eux ou avec leurs agents.

UN TOURNOI DE GIFLES

Paris, 19 octobre.

M. Boudeau, député boulangiste de Courbevoie, a passé hier, après-midi, qu'il la fameuse nuit.

Lorsque M. Boudeau fut élu député, grâce au général Boulanger, il avait des deux mains signé un programme de réformes qu'il s'empressa d'oublier une fois aux barres du Palais-Bourbon.

Cet oubli dénotait fort à la majorité de ses électeurs et notamment à M. Voisin, qui avait puissamment contribué à son élection et qui attaqua violemment la conduite de M. Boudeau dans le journal *Tambour battant*, dont il est le rédacteur en chef.

Depuis quelque temps les deux hommes étaient à contreux tirs.

Samedi dernier, après un échange d'atti-

cles très vifs entre le journal de M. Boudeau et celui de M. Voisin, le député, accompagné de deux de ses amis, alla attendre M. Voisin à la sortie du bureau du journal.

Un bagarre eut lieu entre les quatre hommes, pendant laquelle M. Boudeau reçut, même en pleine figure, une petite marmite pleine de soupe que M. Voisin destinait à son déjeuner.

Après s'être essuyé, M. Boudeau riposta : « Je vous giflerai en plein public quand vous voudrez ! » — Soit ! répondit M. Voisin. Je vous attends — dimanche, à trois heures, place du Port ; nous verrons ça ! »

A l'heure dite, plus de mille spectateurs attendaient les champions, qui furent exacts. On fit cercle autour d'eux, on leur laissa le champ libre, et alors une scène épique commença.

Après quelques invectives préliminaires, les deux hommes se précipitèrent l'un sur l'autre.

La foule huait, sifflait et devenait houleuse.

Les partisans de M. Boudeau ne se voyant pas en nombre, entraînent leur chef dans un café voisin, devant lequel amis et ennemis livrèrent une bataille en règle à coups de poing.

Lorsque les uns et les autres eurent donné et reçu assez de horions, ils se séparèrent.

Cette bagarre, dans laquelle il n'y a eu que quelques nez écorchés, quelques yeux pochés et quelques chapeaux défoncés, a mis pendant toute la soirée une grande animation dans Courbevoie.

M. Boudeau a annoncé qu'il s'expliquera ce soir, à Courbevoie, dans une réunion publique.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

son déjeuner avant son départ, s'il ne trouve pas à s'embaucher dans la ville où il arrive.

Ouvriers d'élite

Les compagnons ne sont pas des ouvriers ordinaires ; pour être reçu, il faut non seulement être honnête et avoir une conduite régulière, mais encore il est nécessaire d'avoir produit un travail de sa partie appelé chef d'œuvre, travail examiné et vérifié par des compagnons experts.

A sa réception, le néophyte reçoit un surnom, suivant son tempérament et son caractère.

Sur les registres de l'association, son nom de famille est suivi de celui de son pays natal ainsi que de son surnom. Tel se nommera Parisien la Douceur ; tel autre, Bordelais la Franchise, ou Lyonnais le Bien-Aimé.

La Société des compagnons, quel que soit le devoir, a été la pépinière de nos bons ouvriers d'élite.

Nos monuments antiques portent l'empreinte, le cachet artistique du compagnonnage. Nos ponts, nos vieux châteaux ont eu, à l'époque de leur construction, des ouvriers compagnons, soit pour diriger les travaux, soit pour les construire.

Presque toutes les sociétés compagnonniques ont fourni des hommes éminents dans leurs professions.

On y compte quelques poètes dont les chansons sont remarquables. Citons au hasard : les œuvres de Vendôme, la Clef des Cœurs, compagnon chamoisier, les poésies de Polier, Bien-Aimé de Saint-Georges, compagnon plâtrier.

Enfin, le compagnonnage a fourni aussi son contingent d'hommes politiques.

Agricol Perdiguet, dit Avignonnais la Vertu, compagnon menuisier, était représentant du peuple en 1848, et la Chambre actuelle compte M. Guillaumont, qui a été investi par ses collègues des délicates fonctions de questeur.

Le compagnon Guillaumont, dit Carcasonne le bien-aimé de la Fraternité, est un ancien ouvrier cordonnier.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

On prévoit des incidents.

</

leurs amateurs ont obtenu le plus vif succès.

LOIRE

Roanne. — *Funérailles de M. Gerbay.* — Hier matin, à 10 heures, ont eu lieu les funérailles de M. Gerbay, député, au milieu d'un grand concours de population.

En tête venait le Phénix, une délégation de 30 élèves de chaque école de Roanne et de filles des écoles laïques de Roanne et du Coteau et l'école de filles des Minimes, dirigée par les sœurs Saint-Charles.

Venaient ensuite la fanfare dont M. Gerbay était président et la Lyre roannaise. La fanfare exécutait des marches funèbres. Puis venait le clergé de la paroisse de Saint-Etienne, précédant le corbillard disparaisant sous de superbes couronnes. Sur le cercueil sont déposées l'écharpe de député du défunt et la médaille du Mérite agricole.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Audiffred, député; Brossard et Brunon, sénateurs, et Fortier-Beaudeau, conseiller municipal.

Le défilé était conduit par M. Gerbay, frère du défunt, et la famille Anlogé.

Dans le cortège, nous remarquons MM. Joly, sous-préfet de Roanne, de Laporte, conseiller de préfecture, représentant le préfet de la Loire, empêché, les membres du parquet, le président du tribunal civil et les membres du tribunal de commerce; Perroux et Bourgaud, conseillers généraux, et diverses notabilités de notre ville, les officiers de la garnison et toutes les sociétés civiles, bannières en tête.

A la suite de l'office religieux, le convoi s'est dirigé sur Saint-Nizier, où l'office a été célébré, le convoi s'est dispersé, après les discours de M. de Laporte, au nom du préfet, de M. Perronnet, président du Mérite agricole et de M. Audiffred, député, qui a retracé en deux mots la vie de M. Gerbay.

Le corps a été conduit à Saint-Nizier, où l'inhumation a eu lieu au cimetière de cette commune, à deux heures de l'après-midi.

La plus grande partie des autorités, ainsi que la fanfare, ont accompagné le corps à Saint-Nizier.

Saint-Chamond. — *Conférence.* — Hier a eu lieu la conférence faite par M. Comte, sous la présidence de M. le docteur Fabreguettes, maire de Saint-Chamond.

Une quête, au profit des verriers grévistes de Rive-de-Gier, a produit la somme de 20 fr. 50, qui a été versée entre les mains des M. Robier, délégué de Rive-de-Gier.

ISÈRE

Grenoble. — *Mort de la fille Hullet.* — Nous avons raconté l'accident arrivé à Mlle Thérèse Hullet, qui a été brûlée vive par une explosion d'essence. Cet accident vient d'avoir son dénouement.

La pauvre fille a succombé dans la nuit à ses affreuses blessures.

Ses obsèques auront lieu aujourd'hui.

Un troupeau de moutons broyé par un train. — Hier soir, un troupeau de moutons qui avait été amené à Gieres pour la foire qui a lieu aujourd'hui, fut renversé pour passer la nuit dans une grande remise placée près de la voie ferrée de Grenoble à Chambéry.

Une écurie attenante à la remise avait malheureusement ses portes ouvertes, et le troupeau en profita pour prendre la clef des champs et aller se promener sur la voie.

Le train qui arrive à Grenoble à neuf heures du soir passa sur quarante-deux moutons ou brebis, qui ont été broyés.

Ce matin, la voie était couverte de sang et de débris de toutes sortes.

— *Réunion des ouvriers gantiers.* — La corporation des ouvriers gantiers est convoquée en réunion publique pour donner son avis sur la grève des ouvriers gantiers à Stuttgart.

Vienne. — *Accident.* — Un militaire du 8^e hussards, qui s'était imprudemment endormi sur le marchepied d'un wagon pendant que le train était en marche est tombé sous le tunnel de Vienne.

Il ne s'est heureusement fait que de légères contusions et a pu regagner la gare en longeant la voie.

SAONE-ET LOIRE

Mâcon. — *Nomination.* — Par arrêté préfectoral, M. Glante Large, ancien maréchal des logis d'artillerie, est nommé concierge et garçon de bureau à la préfecture de Mâcon, en remplacement de M. Antoine Goyard, décédé.

Grève générale des Verriers

A GIVORS

Givors, 19 octobre.

Le syndicat verrier invite tous les ouvriers sans travail du fait de la grève à venir se faire inscrire au siège social, pour leur participation aux secours votés par la municipalité.

Le bureau sera en permanence de 8 heures du matin à 11 heures et de 2 heures du soir jusqu'à 5 heures.

A RIVE-DE-GIER

Rive-de-Gier, 19 octobre.

C'est dans une salle contenant plus de 600 grévistes que le résultat du Congrès des patrons a été proclamé; c'est la continuation de la grève qui en découle et plus que jamais acharnée.

Après formation du bureau et lecture du procès-verbal de la précédente séance, un orateur monte à la tribune et dit que les secours ne manqueraient pas, quand même la grève durerait plus de six mois.

Lecture de nombreuses correspondances apportant des secours, est donnée; le syndicat des mouleurs de l'Horme, les mineurs de la région et la société coopérative de St-Chamond, etc.

Un syndicat conclut à la continuation de la grève et dit qu'il faut être tenace; « ne pas rentrer au bagne dans lequel nous avons souffert jusqu'à présent, sans avoir obtenu gain de cause ».

Lecture est donnée d'une lettre de Valence qui dit qu'une souscription va être faite dans cette ville « Tous les Valentinois sont de cœur avec vous, dit-elle, pour soutenir vos droits. » L'orateur dit : « Les patrons essayeront de semer la division et le découragement dans nos rangs, mais il ne faut pas leur céder, soutenons haut et ferme le drapeau de nos revendications. »

Un citoyen donne lecture d'une lettre anti-patronale.

Un gréviste dit qu'il serait bon d'envoyer auprès des patrons, une délégation pour leur demander ce qu'ils ont conclu dans le congrès; deux collègues approuvent la proposition du précédent orateur et l'on désigne pour cette mission la commission qui a porté les revendications au bureau le 21 septembre.

Un délégué de Givors dépose les bruits qui circulent au sujet d'un four qui travaille : « Ce four est occupé par des invalides », dit-il.

Un verrier dit que M. Richarme a

effrayé ses collègues en leur disant qu'il les ferait tomber par la concurrence si ils accordaient les réclamations faites par les ouvriers.

Un vote de remerciement est donné au conseil municipal de Givors qui a voté 1,500 francs pour les grévistes nécessiteux.

Les mineurs de la région et ceux de l'Aveyron ont assuré leurs concours pécuniaire aux grévistes. Un vote de remerciement leur est donné.

Un orateur dément formellement que seize verriers travaillaient, comme l'ont dit certains journaux.

Un ordre du jour pour la continuation de la grève est voté.

Demain, réunion à 10 heures.

NOS ÉCHOS

M^{lle} Mey est chargée de la direction de la classe enfantine annexée au lycée Ampère.

* *

On a commencé hier à dépaquer le pont du Midi.

Des travaux y sont entrepris pour le raccordement de la ligne de tramways Parc de la Tête-d'Or-La Mouche à la gare de Perrache.

* *

C'est hier soir qu'a eu lieu le mariage civil de M^{lle} Aynard, la fille du député de la 6^e circonscription du Rhône, avec M. Jonnart, député du Pas-de-Calais.

Les témoins de la mariée étaient MM. Ribot et Permezel, ceux du marié MM. Léon Say et Mangini.

* *

Le soir, il y a eu un grand dîner suivi d'une réception chez M. Aynard, 11, place de la Charité, avec le concours de tout l'orchestre du Grand-Théâtre.

C'est ce qui explique pourquoi, contrairement à l'usage immémorial de notre scène lyrique, on a dû, hier lundi, faire relâche.

* *

Voici bientôt la fête de la Toussaint qui approche, et déjà les marchands de couronnes et de fleurs artificielles ont mis en montre à leurs devantures les objets que le culte des morts destine aux disparus pendant l'année, à tous ces chers défunts dont on va orner les tombes et se rappeler le souvenir.

On sait combien notre ville tient à ses morts et combien elle respecte leur mémoire. Aussi les marchands d'objets et de souvenirs funéraires doivent-ils faire de belles et fructueuses recettes.

L'arrivée de la Toussaint, les premiers marons grillés, voilà qui sent l'hiver, malgré le beau temps dont nous jouissons en ce moment.

* *

On nous annonce que la direction du Grand-Théâtre, sur l'initiative de l'administrateur municipal, est en pourparlers avec M. et M^{lle} Escalafon pour remplacer le fort ténor et la chanteuse légère d'opéra-comique, qui lui font si fâcheusement défaut, ainsi que nous le constatons avec peine depuis le commencement de la saison.

Souhaitons que ces négociations aboutissent et que MM. Ritt et Gaillard consentent à accorder un congé à M. et M^{lle} Escalafon, l'engagement, on le sait, n'expire qu'au 1^{er} janvier. Sans cela, pendant près de trois mois encore, nous serions condamnés à entendre la dernière de Faust et l'irrévocablement dernière de Aïda.

* *

Le Comité qui a pris l'initiative d'élever un monument à la mémoire du chevalier Bayard, à Pontcharra, s'est réuni hier, à deux heures, à la Préfecture de Grenoble, sous la présidence du général Fèvre.

Le préfet de l'Isère, les généraux Lespiau, Baron, Thomas, Bedouin et Vincendon, ainsi que M. le sénateur Rey et plusieurs notabilités du département, assistaient à la séance.

Le général Fèvre, après avoir donné connaissance des communications qui lui ont été adressées et qui témoignent du vif intérêt qu'excite partout l'œuvre, a lu un projet de manifeste destiné à être adressé à toutes les communes de France.

La rédaction de ce manifeste, qui met en relief le caractère militaire du chevalier sans peur et sans reproche, a été adoptée à l'unanimité.

Les Suicides d'Hier

Quai Saint-Antoine

Hier, à 4 heures de l'après-midi, une jeune fille de 18 ans, nommée Marie Brun, bonne au comptoir du Lion, à l'angle du quai Saint-Antoine et de la rue de la Monnaie, s'est suicidée en se pendant dans sa chambre.

M. Hugues, propriétaire du comptoir ci-dessus désigné, sortait de ses appartements qui sont situés quai Saint-Antoine, 36, au 2^e étage, lorsqu'il aperçut le corps de sa bonne pendu à l'imposte d'une porte de communication.

Il se hâta de couper la corde et de faire prévenir un médecin, qui ne put que constater le décès de la malheureuse.

M. Pohn, commissaire de police de la Bourse a fait les constatations légales.

De l'analyse à laquelle s'est livré ce magistrat, il résulte que Marie Brun a mis fin à ses jours parce que son patron lui avait donné congé.

Marie Brun, qui était originaire d'Amplepuis, était employée au comptoir du Lion depuis seize mois.

Rue d'Algérie

Un autre suicide, accompli dans des circonstances plus dramatiques, a eu lieu une heure plus tard, dans la rue d'Algérie.

Un vieillard de 65 ans, exerçant la profession de graveur, rue de Marseille, a mis fin à ses jours, en se tirant un coup de revolver à la tête, dans le domicile de son gendre, M. X..., domicilié rue d'Algérie.

Trouvant que la mort ne venait pas assez vite, le malheureux a eu le courage de se pendre à une poutre. C'est là que son cadavre a été trouvé, quelques instants après, par son fils et son gendre, qui se sont empressés de couper la corde et de prévenir M. Savvy, lequel n'a pu que constater le décès.

On ignore les causes qui ont poussé ce vieillard au suicide.

Au pont du Palais-de-Justice

Enfin, un ivrogne du nom de Ferdinand A..., teinturier, rue Pierre-Corneille, a tenté hier, par deux fois, de se jeter dans la Saône, vers le pont du Palais-de-Justice. Arrêté par les gardiens de la paix, au moment où, suspendu par les mains aux câbles

du pont, il se disposait à se laisser glisser dans la rivière, A... a été conduit à la Permanence, et conduit jusqu'à ce qu'il ait recouvré la raison.

ARRESTATION MOUVEMENTÉE

Un singulier genre de Vol

Depuis longtemps, les agences dramatiques de notre ville étaient victimes de vols d'un genre particulier. On sait que ces agences reçoivent journellement des directeurs de théâtres ou de cafés-concerts, auxquels elles fournissent des sujets, des mandats postaux destinés aux artistes. Ces mandats sont déposés, la plupart du temps, par le facteur, dans des boîtes placées dans l'allée des maisons où siègent ces agences.

Des voleurs, au courant de ces habitudes, ouvraient, à l'aide de fausses clefs, les boîtes où se trouvaient déposés des mandats, s'emparaient de ceux-ci et allaient tranquillement en toucher le montant dans n'importe quel bureau de poste.

Les agences au préjudice desquelles ce genre de vol était plus particulièrement pratiqué sont celles tenues par M. Fenétrier, rue Part-du-Temple, 2, et par M. Lafarge, rue Paul-Bert.

M^{lle} Fenétrier, qui fermait habituellement sa boîte à deux tours, s'était aperçue, à plusieurs reprises, qu'un seul tour de clef suffisait à l'ouvrir. Elle eut alors des soupçons et, jeudi dernier, à 4 heures de l'après-midi, elle surprenait un jeune gamin de 16 à 17 ans, au moment où celui-ci essayait d'introduire sa clé dans la serrure de sa boîte aux lettres.

M^{lle} Fenétrier lui mit aussitôt la main au collet, mais le jeune homme se dégagea d'un mouvement brusque et repoussant violemment cette dame, qui tomba à la renverse dans l'allée, il prit la fuite à toutes jambes.

L'affaire en était là, lorsque, hier, à peu près à la même heure, M^{lle} Fenétrier, causant précisément de cet incident avec un voisin, vit passer deux jeunes gens, parmi lesquels elle reconnut son voleur.

Ne perdant pas de temps, elle s'élança sur eux et aide de plusieurs personnes, parvint à maintenir les jeunes chenapans, qui dirent simplement :

— Nous sommes pinés ! c'est la femme ! Conduits au commissariat de M. Pohn, commissaire de police de la Bourse, les deux voleurs déclarèrent se nommer Jean Léon, âgé de 16 ans, employé, rue Tête-d'Or, 132 et Gabriel Beaujon, 17 ans, rue de Créqui, 192. Ils ont été écroués à la disposition du parquet.

On estime à 800 francs environ, le montant des mandats perçus illégalement par eux, dans les bureaux de poste de Bellecour et des Terreaux.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mardi, 20 octobre, 293^e jour de l'année.

Lune : pleine, le 17; dernier quartier, le 24.

Soleil : lever, 6 h. 30; coucher, 5 h. 03.

Théâtre des Célestins. — Tout le monde a lu le *Médécin des folles*, le fameux roman de Xavier de Montépil, publié en feuilleton dans plusieurs journaux de la capitale et de la province avec un succès si considérable; ce roman transformé en drame est acclamé chaque soir à l'Ambigu; la direction des Célestins, à la piste de toutes les nouveautés à sensation, s'en est assurée, à Lyon, le privilège exclusif.

L'ouvrage, d'une importance considérable, car il ne comporte pas moins de 60 rôles, est monté avec un soin tout particulier, comme il est d'usage d'ailleurs aux Célestins.

Nous avons dit déjà que toute la troupe donnait dans le *Médécin des folles*; aujourd'hui mardi a lieu la répétition générale.

La direction compte sur un gros succès. La première est irrévocablement fixée à après-demain jeudi. La feuille de location se garnit rapidement.

Théâtre-Bellecour. — Salle comble, hier lundi, pour la quatrième de la *Fille de Madame Angot* dont l'immense succès est incontestable.

Le public acclame les artistes, les costumes, les décors, les ballets; on fait relever le rideau trois et quatre fois à la fin de chaque acte et surtout après le second si mouvementé et si chatoyant avec ses merveilleux, ses incroyables et ses hussards tourbillonnant sous des flots de lumière électrique.

Le bureau de location est ouvert tous les jours, de dix heures du matin à sept heures du soir, sous le péristyle du théâtre.

Eboulement rue Saint-Antoine. — Hier, à 8 heures du matin, un mur en construction dans la rue Saint-Antoine, en face le n^o 22, s'est écroulé, ensevelissant sous ses débris un ébéniste, M. Deléaz, qui travaillait dans le bas.

Le malheureux a été aussitôt retiré par les autres ouvriers, et M. le docteur Cassas, appelé auprès de lui, l'a fait transporter à l'Hôtel-Dieu.

Après avoir subi un pansement dans cet établissement, M. Deléaz a été reconduit à son domicile, cours Lafayette, 82.

Collision au Vernay. — Une collision s'est produite hier, à 1 heure de l'après-midi, à la hauteur du n^o 59 du quai du Vernay, entre un tramway à vapeur faisant le service de Lyon à Fontaines-sur-Saône, et un char-à-bancs attelé d'un cheval.

La pauvre bête, renversée par le choc, a eu l'une des jambes de derrière coupée par les roues des wagons.

On a dû la traîner dans la propriété de M. Mestrallet, en attendant l'arrivée de l'équarrisseur.

En encavement. — Un habitant de la place Bellecour, M. Louis Pascal, âgé de 42 ans, était occupé, hier, à encaver un tonneau, lorsque, par suite d'un faux pas qu'il fit dans son escalier, il fut renversé et eut la jambe gauche écrasée.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu et admis d'urgence.

Accidents de voitures. — Une marchande de journaux, M^{lle} Jeanne Quéroux, âgée de 75 ans, demeurant rue Boileau, 172, a été renversée hier matin, à 5 heures, par un tramway militaire qui sortait du pont Lafayette, pour s'engager sur la place des Cordeliers.

La pauvre vieille femme n'a eu le bras droit écrasé.

Elle a été admise d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

A 10 heures du matin, un journalier nommé J.-B. Gène, âgé de 52 ans, traversait le quai Saint-Antoine, portant une caisse sur l'épaule, lorsqu'il fut heurté par la voiture de M. Jean Drevet, cultivateur à Rilleux (Ain) et précipité sur le sol.

Relevé avec une contusion légère au genou, le blessé a pu regagner son domicile, rue Vieille-Monnaie, 7.

Dans la soirée d'hier, vers 7 heures 1/2, un passant a été renversé par une voiture, à

l'angle de la rue Moncey et de l'avenue de Saxe.

Après avoir reçu des soins à la pharmacie Boissonnet, le blessé a été transporté à son domicile.

Un déserteur. — Hier soir, à passé à la gare de Perrache, se rendant en Algérie, un jeune Allemand, Alexandre Apte, qui a déserté son corps, le 42^e d'infanterie, en garnison à Mulhouse, à la suite de circonstances assez curieuses.

Employé en qualité de secrétaire par son lieutenant-colonel, Apte fut un jour giflé par son chef. Il dégaina, et d'un coup d'épée blessa grièvement l'officier.

Pour éviter le conseil de guerre, Apte vint se réfugier à Belfort, et contracta un engagement dans la légion étrangère.

Société des Légionnaires du Rhône. — Le conseil d'administration invite les sociétaires à assister aux funérailles de M. Antoine Duperray, légionnaire, 1^{re} légion, artillerie, décédé le 19 octobre 1891, dans sa 48^e année, lesquelles auront lieu le mercredi 21 octobre, à 2 heures 3/4 du soir.

On se réunira à l'hôtel de la Croix-Rouge.

Les sociétaires sont priés de prendre leurs insignes.

Alliance lyrique. — Le concert donné dimanche, à la coquette salle de l'Alliance lyrique, a pleinement réussi. M. M... jeune lauréat de la classe de Belliard au Conservatoire, en était le bénéficiaire. Il avait organisé un programme des plus attrayants.

On a applaudi successivement M^{lle} Mazzzi et Monnier du Grand-Théâtre; M^{lle} Jeoffroy, du Conservatoire; Dicka-Delorme, des Célestins; MM. Chambard, Mangin, Bultion, Morcl, Boulassier, Boleto, Piquet, Gerbaud, Clavandier, etc., etc.

La Lyre de Perrache, s'est fait entendre dans plusieurs morceaux fort appréciés.

Enfin, le bénéficiaire a eu sa part du succès avec la comédie *L'homme n'est pas parfait*, dans laquelle il jouait le rôle de Michon. M^{lle} Dicka, M^{lle} Piquet, M^{lle} Leloir, M^{lle} Longuet, Louisette, et M. Lepailleur, Godolphin.

Demandez dans les kiosques

Le Passe-Temps, journal littéraire et artistique, contenant des nouvelles toujours intéressantes, et son *Supplément illustré* gratuit qui donne, cette semaine, une très belle gravure : *Alsace*.

Prix : 15 centimes

NOS THÉÂTRES

CÉLESTINS. — « Ma Cousine »

M^{lle} Théo

Les Lyonnais n'avaient jamais vu M^{lle} Théo. Mais ils connaissent *Ma Cousine*. Il y a quelques mois à peine, Réjane et Baron, les deux inimitables créateurs des deux principaux rôles de la pièce, étaient venus ici jouer la comédie de Meilhac et leur succès avait été immense.

Hier, M^{lle} Théo a obtenu, elle aussi, un vif succès de jolie femme, de chanteuse et de comédienne, mais il était dangereux à elle de venir, seconde, reprendre un rôle où sa devancière était si personnelle et si exquise.

Cependant, c'est avec bien de la jolie minauderie qu'elle a joué son second acte et mimé cette fameuse pantomime, qui se termine par l'envoie de jupons de dentelles, dont la Goulue a donné la ligne et l'esthétique.

Les toilettes étaient d'ailleurs merveilleuses et portées avec un chic qui rappelle bien ce qu'on dit aussi de Bo-suet : « Voilà l'éloquence, la vraie éloquence de la chair ».

Mais quel singulier répertoire de chansonnettes ! Je pensais ce genre trop « rigolo » pour dépasser la rampe du café-concert.

Mercier, à côté d'elle, faisait ce qu'il pouvait pour qu'on ne se rappelât pas tout le temps Baron et son épique piston d'Hortense. Herbert était très bien dans le rôle du baron d'Armay-la-Hutte. Les petits rôles, et particulièrement celui de M. Simon, étaient tenus d'assez satisfaisante façon. — Mais tout cela n'est pas du Simon de première marque.

Sans doute, demain, avec une pièce inconnue ici, *Mimi*, et qui est d'une plus grosse drôlerie, M^{lle} Théo et ses partenaires auront-ils un succès plus vif — et moins indiscuté. — P. B.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Une vieille affaire

Le 17 décembre 1890 un vol était commis, à 8 heures du soir, chez M. Cattenoz, bijoutier, rue Paul-Bert. Le ou les voleurs avaient emporté des montres et de l'argenterie, le tout estimé à six mille francs environ.

Deux mois plus tard, en février 1891, un vol était commis dans les mêmes circonstances, à la brasserie du Chatte-Blanche, 47, rue Mercière. Le voleur, — là on n'en soupçonnait qu'un seul — avait soustrait aux époux Jouffray, divers effets d'habillements et des boucles d'oreilles.

La police avait eu beau faire perquisitions sur perquisitions, il lui avait toujours été impossible de mettre la main sur les coupables.

A la suite de l'assassinat de la veuve Trillet, grande rue de la Guillotière, les sapeurs de la 3^e brigade se portèrent sur la fontaine Gabrielle Pilla, âgée de 31 ans, et sur son amant Joseph Girone, âgé de 20 ans, demeurant rue Béchevin, 18. Des témoins dignes de foi, avaient vu ces deux personnes la veille du crime, avec la veuve Trillet, à l'église Saint-Louis.

Des perquisitions faites au domicile commun des deux inculpés amenèrent la découverte de bijoux volés chez M. Cattenoz et chez les époux Jouffray.

L'instruction ne put relever aucun fait assez grave, pour amener la comparution des accusés en cour d'assises, et ils comparurent hier en police correctionnelle, sous l'inculpation de recel. A côté d'eux était assis le nommé Aprato, dans le domicile duquel on avait trouvé une montre venant aussi de chez M. Cattenoz.

Les trois accusés présentent assez habilement leur défense. La femme Pilla prétend avoir reçu d'un Italien, un de ses compatriotes, deux des montres volées. Son accent de quasi sincérité aurait presque ému le tribunal, sans la déposition d'un agent de la Sûreté, qui ramène les faits sous leur véritable jour.

« La femme Pilla, dit-il, est la mère des assassins et des voleurs. C'est elle qui reçoit les objets volés et les expédie en Italie ».

L'agent fournit en outre des renseignements très précis sur le ménage Girone-Pilla. Il résulte de sa déposition que si ce couple peu recommandable n'a pas commis les vols, il en a tout au moins profité.

Après n'être poursuivi que pour le vol Cattenoz, on a trouvé à son domicile, une montre provenant de chez le bijoutier de la rue Paul-Bert, des fausses clés, une pince-monseigneur, etc.

Le tribunal faisant une juste application de la loi, a condamné la femme Pilla, à trois

ans de prison, Aprato à deux ans et Girone à six mois de la même peine. Le tribunal les a condamnés, en outre, tous les trois à cinq ans d'interdiction de séjour.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

L'AFFAIRE FOURROUX

Paris, 19 octobre.

La peine à cinq ans de réclusion prononcée contre M. Fouroux, ancien maire de Toulon, par la cour d'assises du Var, au commencement de janvier dernier, va être commuée en cinq ans de prison simple.

L'EXPOSITION DE MOSCOU

Moscou, 19 octobre.

L'exposition a fermé ses portes hier. A cette occasion un banquet a réuni les principaux organisateurs. M. de Kergadec, consul de France, était au nombre des convives.

La presse est unanime à conseiller l'établissement d'un entrepôt permanent de marchandises françaises.

TEMPÊTE EN ESPAGNE

Madrid, 19 octobre.

Une tempête s'est déchaînée sur Motoyl dans la province de Grenade. La ville est inondée ainsi que la campagne, et l'on organise les sauvetages dans la crainte qu'il n'y ait des personnes noyées.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Berlin, 19 octobre.

Le train express n^o 2, venant de Breslau, a déraillé à minuit 50 minutes, en arrivant à la station de Kohlfurt, par suite d'une collision avec une locomotive qui faisait la manœuvre.

D'après les constatations faites jusqu'à présent, deux voyageurs ont été tués, et trois voyageurs, ainsi que le mécanicien et le chauffeur de la machine qui manœuvrait ont été blessés.

DOUBLE NAUFRAGE

Londres, 19 octobre.

On signale le naufrage d'un schooner et d'un brick français.

Le premier, appelé « Henri-Léontine », s'est échoué pendant une tempête sur les côtes de l'île de Wight, près de Brooke. Tout l'équipage a pu être sauvé. Le capitaine a été blessé grièvement à la tête.

Quant au brick, qui est de Nantes, et se nomme « Tanni-Benoni », il a coulé aux environs du phare de la pointe Sainte-Catherine. Cinq hommes ont été noyés. Un seul matelot a pu être sauvé.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 20 octobre, 2 h. matin.

LA POLICE A PARIS

Le conseil municipal de Paris a adopté un ordre du jour protestant contre l'organisation et le fonctionnement de la préfecture de police.

UN PASSIF DE QUATRE MILLIONS

M. Harrison Doring, constructeur de navires vient d'être déclaré en faillite. Le passif dépasse quatre millions de francs.

Moutons. — Amenés, 13,114, valeur, 15,790,000 francs; poids moyen, 21; 1^{re} qualité, 309; 2^e qualité, 280.

qualité, 106. — Prix extrêmes, de 156 à 210 fr.
Aménés, 3,605; vendus, 3,905; poids
moyen, 120. — Qualité, 102 à 220; poids,
3; qualité, 130. — Prix extrêmes, de 122 à 114.
Peaux moutons : 235 à 680.

MARCHÉ AU BETAIL DE VILLEFRANCH
Du 19 Octobre 1891

Boeufs. — Aménés, 248; vendus, 244. — Prix
du kilo : sur pied, 0 fr. 85; à l'étal, 1 40.
Vaches. — Aménés, 133; vendues, 121. — Prix
du kilo : sur pied, 0 fr. 65; à l'étal, 1 fr. ».
Veaux. — Aménés, 30; vendus, 30.
du kilo : sur pied, 0 fr. 88; à l'étal, 1 60.
Moutons. — Aménés, 118; vendus, 83. — Prix
du kilo : sur pied, 0 fr. 90; à l'étal, 1 90.
Porcs. — Aménés, 34; vendus, 34. — Prix
du kilo : sur pied, 0 fr. 85; à l'étal, 1 90.

MARCHÉ AUX BESTIAUX
A LYON-VAISE. — 19 Octobre 1891

Porcs. — Aménés, 1,914; vendus, 1,711.
— Renvoi, 203.
Prix payés : de 90 à 104 fr. les 109 kil., droits
d'octroi non compris.

Marché trop important pour la température du
moment, grande animation dans la vente, cours
maintenus.

ON OFFRE pension de famille avec
chambre indépendante, à
Damoiseau ou Jeune Homme, à proximité
des Lycées. — S'adresser : HILAIRE, 4, rue
Bugeaud.

Le Rédacteur-Gérant :
NICOLAS-MENTEL & Co
Imp. WALTENRER ET C^e, rue Bulo-Gordière, 15. — Lyon.

REPORT DE SUITE

Appartement de quatre
Pièces au 1^{er} étage, avec
balcon. S'adresser au con-
cierge, rue des Remparts-
d'Ainay, 21, et à MM. Bau-
det et C^{ie}, régisseurs, rue
de la République, 81.

ON PEUT SE PROCURER A

AGENCE FOURNIER
YON. — 14, Rue Confort, à l'entresol, 14
LA LISTE COMPLETE DES
ONS DE L'EXPOSITION
TIRAGE DU 15 OCTOBRE
PRIX : 10 CENTIMES
x par Correspondance : 15 Centimes

PLUS DE CHEVAUX COURONNES
Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, morsures, égratignures de la peau, cicatrisation de toutes

nature. Réapparition exacte du poil par le réchauffeur Triéarn. Se trouve dans les Pharmacies. Flac. de 1'50 et 2'50 avec instruction. Se défilé des contrefaçons. Exiger le vrai Triéarn, dit aussi Réchauffeur, B.A.T., connu depuis 30 ans, toujours en flacons bleus, étiquettes jaunes. — Remarquez bien ces détails pour ne pas être trompé.

ENSEIGNES PEINTES

Dans les Gares des Funiculaires
YON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE
 fr. le mètre carré par an, Peinture et
 Impôt compris.

resser à l'Agence **V. FOURNIER**, r. Copfart, 14

disant pas de les enrayer et marchant au péril comme si une force invisible l'y avait poussée.

de Bragès ne l'effrayait pas.
Malgré tout et sans qu'elle pût dire pourquoi, la mémoire de Cyrille Tricquet lui revenait à la main. Ce devait être lui, le traître, qui, inconsciemment peut-être, avait tenu le baron au courant du secret de sa retraite.
Elle désirait une explication.
Le baron lui avait volé sa fille. Elle le sentait et voulait en avoir la certitude.
Quelle effort qu'elle fit sur elle-même, malgré l'opinion du capitaine Perros, cette idée fixe la poursuivait, même au milieu de cette foule qui tenait ses regards braqués sur elle.
Elle avait trompé Robert de Beaulieu, son mari au moins par son silence, en ne lui racontant rien du passé. Elle songeait que peut-être le hasard malfaisant qui avait dévoilé le mystère de la Brezade à son ennemi, achèverait son œuvre en révélant l'autre, le secret de sa haute apparence, à ce mari devenu pour elle un juge et un maître ; mais, au milieu de ces pensées qui l'assailaient, elle avait le courage de marcher la tête haute et la sourire aux lèvres.
Personne ne les devinait.
Robert de Beaulieu, au contraire, sortait de la mairie le cœur épanoui, plein d'une joie sans mélange, gonflé d'orgueil et d'amour.
(A suivre.)